



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Die

Die, le 16 juin 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 07 JUIN 2022

OBJET : Problématiques motos dans le Vercors

PRÉSIDENCE :

MME QUÈBRE

Sous-Préfecture de Die

PERSONNES PRÉSENTES :

MME CHAUVET

Sous-Préfecture de Die, Chargée de mission
sécurité et ordre public

M. VARTANIAN

1^{er} Vice-Président du PNRV

M. ADENOT

Président du PNRV

M. LEVI

Délégué d'Oriol en Royans

M. PUTOT

Directeur du PNRV

M. ANTOINE

Technicien PNRV

Capitaine GRASSET

Commandant EDSR Valence

M. Thierry BRUNO

FFMC Dauphiné

M. MERLIN

Agence de voyages l'Esprit M

PERSONNES EXCUSEES :

FFMC26/07

Depuis plusieurs années, les élus des secteurs de Die et du Vercors alertent régulièrement les services de l'État sur la surfréquentation routière des routes du Vercors, particulièrement l'accès au Col de Rousset. Cette surfréquentation, due notamment à la qualité des routes et aux paysages magnifiques, entraîne d'importantes nuisances sonores (directe et résonance), des incidences sur l'environnement et la biodiversité, nuit à la faune et la flore, et nuit gravement à la tranquillité et à la santé des habitants et des animaux (troupeaux et chiens de troupeaux).

Les chiffres sont éloquents : entre le village de Chamaloc et le Col de Rousset passent régulièrement près de 600 motos par jour, et la tendance est haussière. Ce sujet revêt également un enjeu de sécurité routière, 5 décès de motards sont à déplorer sur les 12 accidents mortels au 11 juin 2022.

Dans la continuité des années précédentes, l'objectif de la réunion est de trouver des actions opérationnelles, collectivement, afin de garantir la sécurité des usagers des routes, et de partager les richesses du Vercors tout en les préservant.

Les marges de manœuvre restent étroites de par la complexité du sujet qui oppose les enjeux économiques et environnementaux, dans un contexte de surfréquentation touristique constatée sur l'ensemble du territoire national.

Pour les professionnels (fédérations), les motards qui empruntent régulièrement les routes du Vercors représentent deux populations distinctes :

- les groupes qui circulent entre amis/familles, pour se promener, et qui ne génèrent pas de problème particulier, hormis leur nombre ;
- les groupes (environ 3%) qui essaient d'utiliser les routes comme un circuit de vitesse, les cols du Vercors étant reconnus comme « pistes de jeu ».

Au cours des échanges avec les différents participants, plusieurs pistes de réflexion et d'action sont évoquées :

- Dans certains départements, des expérimentations de location de motos électriques sont mises en place ; ce qui ne semble pas être approprié sur les routes du Vercors d'après les professionnels, considérant l'absence de bornes de recharge.
- Des expérimentations d'implantations de radars sonores sont réalisées dans plusieurs départements : attendre le retour d'expérience d'ici 2024.
- Sensibilisation des moto-écoles : le permis de moto est plus complexe que le permis VL et l'information et la sensibilisation y sont déjà intégrées.

- En Ardèche, une action visait à suivre et récompenser les bons comportements des motards ; à voir avec le bureau de la sécurité routière s'il y a possibilité de mobiliser le PDASR, mais il faudrait qu'une structure porte le projet.
- La piste ultime : limiter l'accès à un nombre journalier de véhicules ; mais la mise en œuvre paraît complexe et cette piste, contraignante et restrictive, n'est pas retenue par les participants.

Après échanges, les participants conviennent des éléments suivants :

- Signalétique à développer, en accord avec le PNRV et le Conseil départemental.
- Répression à poursuivre, et l'accentuer envers les mauvais comportements (3 % qui circulent généralement avec des motos non homologuées) : contrôle vitesse, bruit, non respect du code de la route, défaut d'équipement.
- Réflexion plus globale sur un schéma directeur d'ensemble pour préserver le Vercors : projet de charte qui s'adresserait à tous les utilisateurs. Le PNRV se charge de rédiger le projet de charte, puis le transmettra pour avis aux différents participants.
- Opération relais-motards-calmes : M. VARTANIAN contactera la FFMC 26/07 pour envisager une action commune avec le Parc.
- Prise de contact avec les départements de l'Isère et l'Ardèche pour mutualisation des bonnes pratiques.

Les actions envisagées feront l'objet d'une évaluation à l'issue de la période estivale.

Le présent compte-rendu fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des structures et organismes invités qui n'ont pas participé à la réunion, pour recueillir les observations et autres propositions d'actions.

La Sous-Préfète de Die



Corinne QUÈBRE.